

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mai deux mille dix-neuf à 20h30 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

**Étaient Présents** : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Thierry LABRIET, Josette TAMBURINI, Gérald GRESSET, Luc VEROT Arrivé à 20H45 au point 3, Jean-François VEILLET, Anne-Elisabeth SAUVAGE, Marie-Christine POIX,

**Absents** : Pascal DECHASSE, Marie-Pierre ROUDEAU

**Excusés** : Michel MOREL donne procuration à JF VEILLET

**Secrétaire de Séance** : Danièle BIESSE

**Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20h30.**

Isabelle ANDREZ fait l'observation suivante sur le point 25 du précédent conseil municipal – demande de subvention UMJ - : ce n'est pas elle qui a présenté cette demande mais Monsieur le Maire.

Une minute de silence est observée en hommage aux 2 soldats français morts en mission à l'étranger.

### 1/ RENOUELEMENT DU BAIL ORANGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27/06/2008 qui consistait à renouveler le bail de location avec la société ORANGE sur la parcelle C.411 afin d'y exploiter un relais de téléphonie.

La convention avec la société ORANGE arrivant à échéance au 30 juin 2019, il est donc proposé de renouveler cette convention pour une durée de 12 ans. L'implantation est située sur la parcelle C.411. Le loyer annuel est fixé à 1150 € revalorisé sur l'indice moyen INSEE du coût de la construction en référence au 1er juillet 2019 – 4ème trimestre.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 2/ REMERCIEMENTS POUR DEPART A LA RETRAITE DU TECHNICIEN FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le départ en retraite de Jean-François VEILLET – technicien de l'ONF à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2019 ;

Afin de le remercier pour les services rendus à la commune dans le cadre de sa fonction professionnelle, il est proposé de lui remettre un cadeau.

Le cadeau proposé est le survol de la vallée blanche par la société AEROCIME.

Jean-François VEILLET remercie la municipalité et ne prend pas part au vote.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 3/ DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT POUR TRAVAUX D'EAU POTABLE SUR LE PLAT DE JOUGNE

Daniel GRAF, adjoint au maire, informe l'assemblée des travaux sur le réseau d'eau potable situé Route des Alpes « Plat de Jougne ». Les travaux s'effectueront de la Fromagerie au magasin Atac

Le montant des travaux est évalué à 81 960 € HT.

La commune sollicite donc le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Département

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

Jérôme CORDIER s'absente de l'assemblée à 20H55 avant le point 4

### 4/ CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ETAT /MAISON BULIDON

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire rappelle la délibération 2019-02.01 concernant le renouvellement de la convention ETAT/Mme BULIDON à compter du 1er mars 2019 pour une durée de 23 mois.

La DREAL propriétaire de la maison a fixé le montant de la redevance mensuelle à 350 €.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **5/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES BIBLIOTHEQUE**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire présente la nécessité de créer une régie de recettes pour la bibliothèque, ceci faisant suite à la délibération N°2019-04-24 du 10 avril 2019.

Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 350 €. Un fond de caisse de 30 € est prévu à cet effet.

Valérie FRIEDERICH sera nommée par arrêté du maire REGISSEUR de Recettes.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **6/ TARIF DE LA BIBLIOTHEQUE**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire présente la nécessité de fixer les tarifs des prestations mises à disposition du public.

Elle propose les tarifs suivants :

Gratuité pour les enfants de Jougne jusqu'à 18 ans

Cotisation individuelle - lecteurs de Jougne

5 € pour une année

Cotisation famille - lecteurs de Jougne + résidences secondaires

10 € pour une année

Cotisation – lecteurs hors commune

8 € pour une année

Cotisation famille lecteurs hors commune

16 € pour une année

Pénalités de retard (par semaine à partir du 3ème mois de retard

1€ /livre

Animations (exemple malle aux histoires .... )

2€ par enfant

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **7/ TARIF ELECTRICITE POUR L'ASSOCIATION « LA TRUITE DU HAUT-DOUBS ET DU BIEF-ROUGE »**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire présente la demande de l'association « La Truite du Haut-Doubs et du Bief Rouge domiciliée à ROCHEJEAN.

L'association souhaite organiser un concours de pétanque à Jougne le 8 juin 2019. Pour cela la commune de Jougne met à leur disposition l'électricité du garage communal.

Le tarif proposé est fixé à 30 € par jour

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **Retour de Jérôme CORDIER à 21h10 avant le point 8**

### **8/ VALIDATION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE – HAMEAU DES TAVINS**

Daniel GRAF, adjoint au maire, rappelle la délibération N°2019-03-02 concernant les travaux de mise en séparatif du Hameau des Tavins sur le réseau d'eau potable.

Il s'agit à ce jour de modifier l'évaluation du montant des dépenses soit 150 000 €

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **9/ ECHANGE SOTRACO AVEC LA COMMUNE DE JOUGNE**

Monsieur Jérôme CORDIER, adjoint, remémore au Conseil Municipal sa délibération 2014-12-08. Cette délibération portant sur un échange entre la Commune de Jougne et la SARL SOTRACO. La délibération en question retenait la cession des parcelles AB 328, 251, 252 à Jougne et A 182 (territoire des Hopitaux-Neufs) par la SARL à la Commune.

Suite à une régularisation de la situation, ce périmètre a évolué et n'inclue plus la parcelle A 182.

Aussi, la cession de parcelle est désormais ainsi proposée.

Parcelles cédées par la commune de Jougne à la SARL SOTRACO

AB 248/ AB 387 : 174 m<sup>2</sup>

AB 257/AB 389 : 2157 m<sup>2</sup>

AB 256/ AB 390 : 10 m<sup>2</sup>

Parcelles cédées par la SARL SOTRACO à la Commune de Jougne

AB 328 : 4820 m<sup>2</sup>

AB 251 : 486 m<sup>2</sup>

AB 252 : 267 m<sup>2</sup>

Cet échange a pour objet de créer une voie reliant le chemin de la carrière à la rue des ravières.

Une nouvelle estimation a été demandé aux services de France Domaine afin d'actualiser le prix de cession, initialement fixé à 0,40 € le m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **10/ VALIDATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES FORESTIERES**

Jérôme Cordier, adjoint au maire rappelle aux membres présents la nécessité de valider l'entreprise qui sera en charge des travaux d'infrastructures forestières.

En ce sens, 4 entreprises de travaux sur 5 entreprises sollicitées ont répondu à cette consultation.

BOUCARD MT D'OR	2 850 € HT	3 420 € TTC
JEANNIN SEJ	7 500 € HT	9 000 € TTC
DODANE TPA	3 164 € HT	3 796.80 € TTC
MESNIER TP	4 950 € HT	5 940 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 mai 2019, propose d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCARD MT D'OR pour un montant de 2 850 € HT SOIT 3 420 € TTC

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **11/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA LOGE**

Monsieur le Maire, rappelle la délibération 2019-02-04 du 13/02/2019 qui valide l'alimentation en eau potable de la loge communale pour le GAEC de la Fougère.

Il s'agit à ce jour de choisir l'entreprise qui effectuera lesdits travaux, 2 devis sont présentés :

SARL NICOLET TP	- 34 834 € HT
BOUCARD MT D'OR-	33 337.50 €

L'entreprise BOUCARD MT D'OR est retenue pour un montant de 33 337.50 € HT

1 ABSTENTION – Daniel GRAF

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

## **12/ VALIDATION DEVIS PETITE GEOMETRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est en possession de 3 devis du cabinet du Géomètre PETITE concernant le lotissement « Les Perrières » et plus particulièrement l'accès à la parcelle AB 370.

Mission 1 – permis d'aménager	7 000 € HT	8 400 € TTC
Mission 2 – division foncière et bornage	6 000 € HT	7 200 € TTC
Mission 3 – avant-projet VRD	3 700 € HT	4 440 € TTC

Il propose à l'assemblée de bien vouloir valider ces trois devis.

S'ajoutera à ce projet la mission de maîtrise d'œuvre.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **13/ TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES**

Daniel GRAF, adjoint au maire rappelle la délibération 2019-02-02 du 13/02/2019 concernant les travaux de la salle des fêtes.

Suite à une modification des informations par le maître d'œuvre, le montant des travaux est passé de 218 340.09 € HT à 220 753.13 € HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 18 595 € HT

Il s'agit donc à ce jour de modifier le plan de financement initial ;

Montant des travaux : 220 753.13 € HT

Montant de la M.O : 18 595.00 € HT

Soit un total **238 848.13 € HT**

Le plan de financement proposé est le suivant :

SUBVENTION DETR 35%	83 596.85 € HT :
FONDS PROPRES 65%	155 251.28 € HT

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

**Informations diverses**

Suite sinistre SD services : Réunion 22 mai 2019 à 20 heures en mairie avec SD SERVICES.

Projet Piquemiette : avis favorable.

Ambroisie : affichage de l'arrêté correspondant.

Fonctionnement de la microcentrale : février 181 kwats/heure / avril 37 320 kwats/heure.

CDPNAF : avis favorable avec compensation suivi de décision préfectoral.

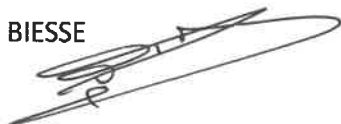
Fêtes des mères : salle St Eloi – samedi 25 mai de 16 h à 19h.

Arts en Chapelles : chapelle St Maurice et chapelle Entre les Fourgs : avis défavorable.

La séance est levée à 23h45

La secrétaire de séance,

Danièle BIESSE



Fait à Jougne, le 15 mai 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

